

Département de l'Ardèche
Commune de SAINT-ALBAN-AURIOLLES

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le **vendredi 5 juin à 20h** les membres du conseil municipal de la commune de St-Alban-Auriolles se sont réunis, sous la présidence de M. Le Maire, salle du conseil municipal en Mairie sur la convocation qui leurs a été adressée le 14/04/2026 conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : CLEMENT Nicolas, DEVUN Valérie, LONGIS Laurent, LEBRE Régis, BESSET Claude, MARLIER Alain, BOUCHER Anaïs, LE QUILLEUC BIHANNIC Julie, BRIOUDE Raphaël. SEGRETO Lorraine.

Absents représentés :

RAYNAUD Éric donne procuration à LEBRE Régis

BERGER Dominique donne procuration à DEVUN Valérie

BOURA Anaïs donne procuration à BOUCHER Anaïs

VANESSE Carole donne procuration à SEGRETO Lorraine

Absent : THIBON Max

Secrétaire de séance : Valérie DEVUN

Ouverture de la séance : 20h

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour :

- Election des Sénateurs : Désignation des délégués titulaires du Conseil Municipal et de leurs suppléants.
Nombre : 3 délégués titulaires - 3 délégués suppléants.
PJ : Arrêté préfectoral n° 07-2026-05-22-0010 du 22/05/2026.

➤ **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27/04/2026.**

M.BESSET Claude : une remarque – Page 9 : demande de remplacer « remboursement de l'emprunt de 700 000€ » par « remboursement du crédit relais de 700 000€ ».

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 27/04/2026.

- **2026_06_05_001 : Election des Sénateurs : Désignation des délégués titulaires du Conseil Municipal et de leurs suppléants.**

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- M. Claude BESSET
- M. Alain MARLIER
- Mme Julie LE QUILLEUC BIHANNIC
- Mme Lorraine SEGRETO

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les listes déposées et enregistrées : une liste de déposée

- Composition de la liste : **Liste A** : « Continuons d'agir pour St Alban-Auriolles :

TITULAIRES		
Noms	Prénoms	Sexe
CLÉMENT	Nicolas	Masculin
DEVUN	Valérie	Féminin
LONGIS	Laurent	Masculin

SUPPLEANTS		
Noms	Prénoms	Sexe
LEBRE	Régis	Masculin
BOURA	Anaïs	Féminin
BESSET	Claude	Masculin

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

M. le Maire indique que doivent être élus **trois délégué(s) et trois suppléants**.

c) Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14

Ont obtenu :

- **liste A** : 14 voix - **Siège** : 3

d) Élection des délégués suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14

Ont obtenu :

- **liste A** : 14 voix - **Siège** : 3

Séance levée à 20h18